



Compte-rendu du conseil municipal Séance du 29 Juillet 2020

DATE de CONVOCATION L'an deux mille vingt,
23 Juillet 2020 Le 29 Juillet, à 20 heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D'AFFICHAGE
23 Juillet 2020

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Samuel DO CARMO, Alain GIRARD, Aurélien HARIRECHE, Florian LASSUS-LIRET, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU, Lionel SAUGUET, Sébastien URDOUS

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : Franck FOURCADE qui a donné procuration à Jean-Robert LASCOUMETTES

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

Secrétaire de séance : Maïlys MAUBOULES
Compte-rendu affiché le 31/07/2020

Ordre du Jour de la séance

1. Approbation du PV de la séance du 10 Juillet 2020
2. Vote du budget 2020 – Budget principal et budget Multiple rural
3. Subventions aux associations 2020
4. Lutte contre le frelon asiatique – Participation financière de la commune
5. Questions diverses

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi à temps non complet.

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Aurélien HARIRECHE précise qu'il y a une erreur sur le PV de la séance, au niveau des commissions communales. Il manque son nom à la commission Enfance – jeunesse – scolaire.

Cette commission est donc composée de :

Corinne HAU, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Samuel DO CARMO, Aurélien HARIRECHE, Cédric LOCARDEL

N° 35/2020

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 693 285.00	Dépenses : 433 759.00
Recettes : 693 285.00	Recettes : 433 759.00

VOTE DU BUDGET DU MULTIPLE RURAL 2020
--

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 14 186.00	Dépenses : 18 644.44
Recettes : 14 186.00	Recettes : 18 644.44

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020
--

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que le budget 2020 n'a pas pu être voté avant les mesures de confinement et, de la même façon, un certain nombre de délibérations n'ont pu être prises dont celle relative à l'attribution des subventions 2020.

Or, il était important de permettre aux associations la continuité de leurs actions.

M. le trésorier de Lescar a précisé que devant l'impossibilité de réunir le Conseil Municipal pendant le confinement et donc de voter la délibération nécessaire, les subventions pouvaient être versées aux associations sans délibération à condition :

- que la somme versée à chaque association soit identique à celle de l'année N-1
- que dès la fin de cette période exceptionnelle, la situation sera régularisée avec le vote des délibérations correspondantes.

Madame le Maire informe donc le conseil municipal des subventions qui ont été versées en 2020 :

Associations communales

Association Arts pluriels	600.00 €
Association Fontaine de Jouvence	600.00 €
Association « Loisirs Gym »	600.00 €
ACCA de Bougarber	600.00 €
Entente sportive Ayguelongue	600.00 €
OCCE Coopérative scolaire	900.00 €
Association « Bougarber Pilota »	600.00 €
Association Parents d'élèves (APEB)	900.00 €
Comité des fêtes	2 000.00 €

Associations intercommunales

ADMR LESCAR (part communale)	540.00 €
ADMR LESCAR (part intercommunale)	605.00 €
ALSH « Le Petit prince »	7 200.00 €

Association extérieure

ASS.Sapeurs pompiers	30.00 €
----------------------	---------

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que de nouvelles demandes de subventions ont été reçues en mairie dont celles de l'association FUSAIN, de l'ALSH « Le Petit Prince » et de l'associations Coup d'Pouce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions listées ci-dessus,

DECIDE de verser les subventions suivantes :

Association FUSAIN	600.00 €
ALSH « Le Petit Prince »	7 587.00 €
Association Coup de Pouce	300.00 €

ATTESTE que les crédits seront inscrits au budget à l'article 6574

Voix Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

N° 38/2020

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES
NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Considérant que le frelon asiatique présente un impact négatif sur la biodiversité, porte atteinte à l'apiculture et constitue un risque pour la sécurité publique, il est impératif de limiter la prolifération du nombre de nids.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge 50 % du coût d'intervention de destruction d'un nid de frelon asiatique, dans la limite d'une participation maximale de 90 € par intervention et dans la limite d'un budget total de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en charge les 50 % du coût d'intervention de destruction d'un nid de frelon asiatique, dans la limite d'une participation maximale de 90 € par intervention et dans la limite d'un budget total de 1 500€.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2020

Voix Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N° 39/2020

CRÉATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'animateur périscolaire à temps complet pour assurer la surveillance de la cour de l'école pendant le temps méridien.

L'emploi serait créé pour la période du 01/09/2019 au 06/07/2021. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 6,32 heures

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 350.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du conseil municipal en date du 08/12/2015.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE - la création, pour la période du 01/09/2020 au 06/07/2021, d'un emploi non permanent à temps non complet d'animateur périscolaire représentant 6,32 heures de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 350

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voix Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Effectif de l'école

Pour la rentrée de septembre 2020, la classe de CE1-CE2 comptera une trentaine d'enfants. Les enseignantes nous ont alerté début sur le problème de manque de place dans la classe. Elles nous ont suggéré l'installation d'un Algeco ou la mise à disposition de la petite salle. Après consultation de

l'inspection académique, en raison d'un coût élevé (pour l'Algeco) et d'un problème de sécurité (déplacement pour la salle), après discussion il est proposé d'échanger la classe de Grande Section – CP (21 enfants) qui a une capacité d'accueil plus grande (60 m²) avec celle de CE1-CE2 (50m²).

Projet chemin piétonnier accès à l'école

Lors du réaménagement de la Place Lignacq et de la place de Mairie, il est envisagé de créer des accès piétons au chemin de l'école.

Le cheminement piéton se fera contre la propriété de M. LAUQUE qui accepte de céder une bande de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 14 Septembre 2020 à 20h30.